Bar-le-Duc, *le* 20 *Fevrier* 1791.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

JE vous prie d'offrir à votre Société un exemplaire d'un petit ouvrage que j'ai fait sur l'instruction publique. Sans doute, Monsieur, tous les membres qui la compose, sentent qu'il faut changer l'éducation? Désormais ce sera une tâche pour un françois de n'être bon à rien; désormais tous les citoyens vont se disputer à l'envie à qui mieux servira la patrie, soit dans l'agriculture ou le commerce, soit dans les sciences ou les arts, soit dans l'administration ou l'art militaire, la magistrature ou l'église; l'instruction doit donc former des cultivateurs & des commerçans, des savants & des artistes, des législateurs & des administrateurs, des juges & des ministres de la religion; l'instruction doit donc apprendre à tous les citoyens à défendre leurs foyers; telles sont les premières idées sur lesquelles j'ai fait le *plan d'un Collège en activité.*

J'ai aussi dit un mot sur l'instruction qui convient aux campagnes. Pour juger du plan, il faut voir l'ensemble: afin de faciliter l'apperçu, je vais indiquer les points de vue, & marquer ce qui doit être lû dans chaque séance, en observant de n'ouvrir la discussion que quand l'assemblée aura une idée du *tout.*

Ire. Séance.	Discours & projet, page 1e. jusques page 28. Apperçu général, Religion, devoirs & fonctions des Mentors & des Argus, page 49 jusques page 69.
2e. Séance.	1re, 2e & 3e section de l'école militaire & littéraire, l'école des sciences & des arts, l'école d'agriculture, l'école d'administration.
3e. Séance.	Lettres à mes compatriotes pour l'instruction des campagnes. L'Introduction où se trouvent les réponses à plusieurs objections qu'on peut faire contre ce plan d'éducation.

Je propose d'établir un collège dans chaque District. Je vous prie, Monsieur le Président, de fixer un moment votre attention sur cette objection qu'on ne cesse de répéter.... *Pourquoi multiplier les collèges?* J'y ai répondu page 35. Ici je n'ajouterai qu'un mot. Un père de famille a trois, quatre ou cinq enfans; s'il est obligé d'en envoyer trois dans un pensionnat; pour l'entretien & les pensions, il faut qu'il dépense douze ou quinze cents livres; s'il peut les conserver chez lui, il

ne dépenſera pas ſix cents livres, parce que dans la maiſon paternelle, les enfans mangent ce qu'ils trouvent, ils portent des habits moins chers, & la mere a ſoin du linge, elle prévient mille petits beſoins, mille petites dépenſes.

Dans chaque ville un peu conſidérable, ſuppoſons que 30 citoyens envoyent leurs enfans dans une autre ville pour faire leurs études, à 250 livres par tête, nous trouverons 7500 livres, qu'ils ne dépenſeroient pas, s'ils avoient un collège dans leur cité; mais c'eſt le moindre inconvénient; car dans cette même ville, *je vois 60 à 80 jeunes gens qui manquent leur état faute d'inſtruction*, parce que leurs parents ne ſont pas aſſez riches pour payer leurs penſions.... On dira qu'un petit collège ſuffit; mais un petit collège ne peut donner qu'une éducation tronquée, il néglige les ſciences, l'agriculture, le commerce & l'adminiſtration. (Voyez page 35).

Pluſieurs collèges ne ſont pas amis de la Conſtitution: les Profeſſeurs ne ſont pas d'accords ſur les principes: ſi l'Aſſemblée Nationale ne donne pas un plan général d'éducation, il va ſe former pour l'enſeignement des ſectes qui diviſeront les François, & qui tiendront long-temps le royaume en fermentation. Au contraire, ſi l'Univerſité de Paris eſt érigée en école nationale, comme je le ſuppoſe dans mon projet, page 13, & que tous les Diſtricts ſoient obligés d'y envoyer des Profeſſeurs pour apprendre le cours d'inſtructions donné par l'Aſſemblée Nationale, *& la manière de l'enſeigner*; on verra dans dix ans l'unité de principes, régner d'un bout à l'autre de l'empire, on verra tous les préjugés anéantis, la génération naiſſante abſolument dévouée à la conſtitution, & embraſée du plus ardent patriotiſme.

L'inſtruction doit-elle s'attacher à former des cultivateurs & des commerçans, des ſavans & des artiſtes, des adminiſtrateurs & des juges, des ſoldats & des miniſtres de la Religion?..... Eſt-il intéreſſant d'établir un collège dans tous les Diſtricts de la France?..... Faut-il que tous les profeſſeurs aillent à l'école nationale apprendre le cours d'inſtructions donné par l'Aſſemblée Nationale & la *manière de l'enſeigner*?.... Telles ſont les queſtions qui, dans ce moment, doivent occuper tous les bons citoyens. C'eſt pour attirer leur attention ſur ces objets importants, que je me ſuis déterminé à communiquer ce petit ouvrage à tous les amis de la Conſtitution.

Je vous prie, Monſieur le Préſident, de le ſoumettre aux lumières de votre Société. Je ſuis perſuadé qu'elle prendra le parti le plus ſage, celui qui conduira le plus directement au bien général. Peut-être ſe concertera-t-elle ſur cet objet avec les ſociétés qui lui ſont affiliées, pour ſeconder les vues bienfaiſantes de nos auguſtes repréſentans. Peut-être jugera-t-elle à propos de conſulter le vœu des Diſtricts de ſon Département? *Peut-être les engagera-t-elle à ſe réunir à tous les Diſtricts de la France pour faire une pétition à l'Aſſemblée Nationale*, après avoir pris la peine de rectifier ou de refondre mes idées.

Si votre ſociété n'approuve ni mon projet, ni mes moyens, je vous demande un ſervice, c'eſt de remettre cet envoi à votre Imprimeur ou à un Libraire, qui le vendra pour mon compte, ſauf ſes droits. Sans être riche, j'ai pris des arrangements, de manière que je ne ſuis pas preſſé pour la rentrée de l'argent. Je peux attendre 8 ou 10 mois : Ainſi vous pourrez ne pas précipiter vos délibérations. Si votre ſociété (*a*) veut en faire l'acquiſition pour elle, ou pour quelques-uns de ſes membres, je la laiſſe maîtreſſe du prix. Je ſouſcris à tout ce qu'elle fera pour moi ; trop heureux de concourir au bien public avec des citoyens qui montrent le zèle le plus ardent, & qui conſacrent leurs veilles & leurs fortunes au ſalut de lá patrie.

Je ſuis avec un profond reſpect,

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Votre très-dévoué Frère ;

Major

Membre de la Société des amis de la Conſtitution.

P. S. Monſieur le Préſident, je joins à cet envoi 30 exemplaires du précis de ma nouvelle manière d'enſeiger la langue latine, & 30 exemplaires de ma lettre à mes compatriotes.

(*a*) Un exemplaire ſuffit pour trois, quatre ou cinq membres de la ſociété, en prenant cette précaution lors de la diſtribution. (*Je ne parle pas des grandes villes*) Sur un regiſtre, l'un de M M. les ſécretaires écrit...... L'exemplaire N°. 15 ou 18, &c. à M M. *Moreau*, *Lanthonnet*, & ſur l'exemplaire il écrit :

Pour la rue du Bourg.

Mrs. les Sociétaires MOREAU, LANTHONNET, MAGRON, HUMBERT, } Sont priés de ſe communiquer cet exemplaire N°. 15 ou 18, &c. & de mettre ici leur nom par ordre, à meſure & autant de fois qu'il leur parviendra.

f 11